

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020

1 – PÔLE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Lées-Athas

Suite au jugement avant dire droit rendu par le Tribunal administratif de Pau le 18 septembre 2020, statuant sur la délibération du 22 mars 2018 par laquelle l'intercommunalité a approuvé le PLU de la Commune de Lées-Athas, il s'agit de délibérer à nouveau en prenant compte les moyens retenus :

- Ajout de compléments à la note explicative de synthèse transmise aux conseillers communautaires en 2018
- Correction de l'erreur manifeste d'appréciation relative aux parcelles A n°660 et A n°664 qui doivent être classées en zone Ua et non N.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lées-Athas tel qu'issu de la procédure d'élaboration,
- **DIT** que conformément à l'article R 151-20 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Lées-Athas et au siège de la Communauté de Communes du Haut-Béarn durant un mois, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le Département des Pyrénées-Atlantiques ;
- **DIT** que le plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en Mairie de Lées-Athas, au pôle urbanisme de la Communauté de Communes du Haut-Béarn à Oloron-Sainte-Marie (9, rue Révol) et la Sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie aux heures et jours habituels d'ouverture, et est téléchargeable au lien suivant : <https://www.hautbearn.fr/nous-connaître/territoire/lees-athas.html>

2 – PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – POLITIQUES CONTRACTUELLES

2. Convention de servitude avec ENEDIS

Il s'agit de renouveler une convention de servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre de travaux d'implantation d'un poste de distribution lieu-dit Les Barthes suite au transfert de biens de la commune d'Arette au profit de la CCHB.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Président à signer la convention de servitude ci-dessus précisée avec ENEDIS,
- **ADOPTE** le présent rapport.

3. Parc d'activités d'OGEU (Tembous) : amélioration et sécurisation de la zone - demande de financements auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine

Il s'agit d'approuver le plan de financement et les demandes de subventions correspondantes relatifs au projet d'amélioration et de sécurisation de la ZAE validé lors du Conseil communautaire du 30 juillet 2020.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement tel que décrit ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires,
- **ADOPTE** le présent rapport.

3 – PÔLE TOURISTIQUE

4. Station du Somport : tarifs pour la saison d'hiver 2020-2021

Il s'agit de fixer les droits d'accès pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport ainsi que pour la location de matériel pour la saison d'hiver 2020-2021.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE**, pour la saison 2020-2021, les droits suivants pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport,

REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen	
	Saison 2019/2020	Saison 2020/2021	Saison 2019/2020	Saison 2020/2021
Carte Saison Adulte SOMPORT	98.00 €	98.00 €		
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 10 unités (- 11 %)	87.00 €	87.00 €		
Carte Saison Adulte SOMPORT Plus de 20 unités (- 17%)	81.00 €	81.00 €		
Carte saison raquette	45.00 €	45.00 €		
Carte 10 Journées Adulte SOMPORT +	supprimé			
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT	40.00 €	40.00 €		
Carte Saison Junior (6 à 15 ans) SOMPORT Plus de 10 unités (- 10 %)	36.00 €	36.00 €		
Forfait Journée Adulte	9.50 €	9.50 €	6.50 €	6.50 €
Forfait Journée Adulte :	5.00 €	5.00 €		

REDEVANCE	Enneigement normal		Enneigement moyen	
	Saison 2019/2020	Saison 2020/2021	Saison 2019/2020	Saison 2020/2021
Réciprocitaire « Pyrénées » -50%				
Forfait Journée Enfant	6.00 €	6.00 €	3.00 €	3.00 €
Forfait Journée Groupe (15 adultes)	7.80 €	7.80 €	5.00 €	5.00 €
Forfait Journée Groupe (15 enfants)	4.00 €	4.00 €	2.50 €	2.50 €
Forfait Journée Scolaires	1.50 €	1.50 €		
(*) Tarif réduit pour les élèves des établissements scolaires du territoire	1.00 € (*)	1.00 € (*)		
Forfait Jeun's (16 à 25 ans)	7.80 €	7.80 €		
Forfait Journée Club Adulte	7.80 €	7.80 €	5.00 €	5.00 €
Forfait Journée Adulte				
Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 12 %)	6.50 €	6.50 €		
Forfait Journée Club Enfant	4.00 €	4.00 €	2.50 €	2.50 €
Forfait Journée Club Enfant				
Agence de Voyage, Tour Opérateur Plus de 100 unités Saison (- 20 %)	3.50 €	3.50 €		
Forfait journée TRIBU (4 adultes en semaine)	30.00 €	30.00 €		
Forfait journée Famille (2 adultes + 2 enfants)	25.00 €	25.00 €		
Tarif du mercredi Adulte et enfant (hors vacances scolaires et fériés France et Espagne)	5.00 €	5.00 €		
Forfait journée Piétons raquettes	5.00 €	5.00 €		

FORFAIT PLURI-JOURNEES CONSECUTIVES				
2 Journées Adulte (- 7,5 %) la journée	17.60 €	18.00 €		
3 Journées Adulte (- 10 %) la journée	25.65 €	26.50 €		
4 Journées Adulte (- 12 %) la journée	33.50 €	35.00 €		
2 Journées Enfant (- 8 %) la journée	11.00 €	11.00 €		
3 Journées Enfant (- 10 %) la journée	16.20 €	16.50 €		
4 Journées Enfant (- 12 %) la journée	21.10 €	21.50 €		
Accès salle hors sac et services (sans forfait)	2.00 €	2.00 €		
Sans forfait sur piste	20.00 €	20.00 €		

- **DONNE** la réciprocité identique (tarif réciproitaire) des cartes de « SAISON ADULTE » et « SAISON JUNIOR » délivrées par les sites agréés par Nordique France.
La carte de site « LE SOMPORT » (saison adulte) donnant accès aux pistes de l'ensemble des sites du Massif des Pyrénées moyennant un tarif réciproitaire,
- **DIT** que sont exonérés de redevances :
 - o Les enfants de moins de 6 ans,
 - o Les personnes encadrant les groupes scolaires, primaires et secondaires, dans la limite de 2 adultes pour 12 enfants,
 - o Durant les cours, les moniteurs français et espagnols diplômés de 1^{er} degré national de ski de fond et à jours de leur carte d'encadrement (validité de l'année en cours),
- **FIXE**, pour la saison 2020-2021, les tarifs pour la location de matériel pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur l'espace nordique du Somport,

Tarifs location	Journée 2019/2020	Journée 2020/2021	Journée Groupe + 15 PERS Agence voyage
Pack Equipement CLASSIQUE ADULTE Skis + chaussures+ bâtons	9.50 €	9.80 €	6.80 €
Pack Equipement CLASSIQUE ENFANT Skis + chaussures+ bâtons Pointure chaussures : du 27 AU 36 Skis < 170 cms	7.00 €	7.50 €	5.50 €
Pack Equipement SKATING Skis + chaussures+ bâtons	15.00 €	15.00 €	12.50 €
Skis ADULTE CLASSIQUE +DE 160 CMS (la paire)	6.00 €	6.50 €	
Skis ENFANT CLASSIQUE Skis < 170 cms (la paire)	4.50 €	5.00 €	
Skis SKATING	10.00 €	10.00 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ADULTE du 37 et +	4.50 €	5.00 €	
CHAUSSURES CLASSIQUE ENFANT du 27 au 36	3.50 €	4.00 €	
CHAUSSURES SKATING	7.00 €	7.50€	
BATONS	2.00 €	2.00 €	
RAQUETTES	8.00 €	8.00 €	5.50 €
LUGE	5.00 €	5.00 €	
FARTAGE	5.00 €	7.00 €	
Pack famille (2 adultes + 2 enfants) Equipements classique	25.00 €	25.00 €	

- **FIXE**, pour la saison 2020-2021, les autres tarifs suivants :

- 1) SECURITE
 - Secours sur pistes, zone rapprochée..... 110.00 €
 - Secours sur pistes, zone éloignée 185.00 €
- 2) AUTRES TARIFS
 - Organisation course..... 450.00 €
(elle comprend : damage, traçage, balisage des pistes et secours).
 - Nuitée Gîte du Somport du 01.11.2020 au 30.04.2021 16.00 €
(Taxe de séjour de 0,55 € comprise)
 - Nuitée Gîte du Somport du 01.05.2021 au 31.10.2021 14.00 €
(Taxe de séjour de 0,55 € comprise)

- **CHARGE** le Président de modifier en conséquence les arrêtés liés au fonctionnement de la régie de recettes de la Station du SOMPORT,

- **S'ENGAGE** à ce que les recettes engendrées par ce service soient totalement destinées au renouvellement du stock, à l'entretien des pistes, des diverses installations et aux actions de

promotion des activités. L'application de cette clause pourra être contrôlée auprès de la Régie Intercommunale par les Maires d'URDOS et de CETTE-EYGUN,

- **ADOPTE** le présent rapport.

5. Station du Somport : tarifs 2020/2021 pour les activités hors neige et cafétéria

Il s'agit de fixer les tarifs pour la location de matériel pour les activités hors neige 2020/2021 mais également de fixer les tarifs pour les produits de la cafétéria.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs pour la location de matériel, tels que ci-dessus,
- **FIXE** les tarifs des produits de la cafétéria, tels que ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les différentes conventions de services avec des partenaires privés et publics afin d'assurer l'activité de l'Espace du Somport dans les meilleures conditions,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à ces conventions,
- **AUTORISE** le reversement d'une partie des recettes perçues au titre de la location de matériels aux partenaires. Ce reversement devra être mentionné dans toute convention contractée à cet effet,
- **S'ENGAGE** à ce que les recettes engendrées par ce service soient totalement destinées au renouvellement du stock, à l'entretien des pistes, des diverses installations et aux actions de promotion des activités. L'application de cette clause pourra être contrôlée auprès de la Régie Intercommunale par les Maires d'URDOS et de CETTE-EYGUN.
- **ADOPTE** le présent rapport.

6. Projet de modernisation et diversification de l'espace du Somport : attribution du marché de travaux phase 1

Suite à l'avancement du projet de modernisation et diversification de l'espace du Somport tel que présenté en Assemblée Plénière du 17 septembre 2020, et après analyse des offres, il s'agit d'autoriser l'attribution des marchés aux entreprises les mieux-disantes.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 68 voix pour et une contre (Mme PASTOR)

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés et les pièces qui s'y réfèrent y compris les avenants, avec les entreprises les mieux-disantes,
- **ADOPTE** le présent rapport.

7. Appels à Projets départemental et régional : plans de financements des opérations

Il s'agit d'approuver le plan de financement et les demandes de subventions correspondantes dans le cadre des appels à projet du Conseil départemental et du Conseil régional, relatifs d'une part à la mise en place d'un réseau de points numériques valorisant l'offre touristique et d'autre part à la définition d'un concept de « Maison de vacances du futur ».

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à solliciter des financements dans le cadre de ces deux appels à projets,
- **VALIDE** les plans de financements présentés,
- **ADOpte** le présent rapport.

4 – PÔLE DEVELOPPEMENT SOCIAL

ENFANCE JEUNESSE – SCOLAIRE

8. Convention de financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) associatifs situés sur la Commune d'OLORON SAINTE-MARIE au titre de l'année 2020

Dans le cadre des compétences de la CCHB telles qu'elles ont été précisées au cours de l'année 2018, il s'agit d'autoriser le soutien financier aux actions des ALSH implantés sur la commune d'OLORON SAINTE-MARIE et gérés par le Centre Social La Haüt (47 335 euros) et par Léo Lagrange Sud Ouest (61 195 €).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-annexée de financement avec la commune d'Oloron Sainte-Marie,
- **AUTORISE** le Président à verser la subvention susvisée au titre de l'année 2020,
- **ADOpte** le présent rapport.

9. Accueils de Loisirs Sans Hébergement : modification de la grille tarifaire

Il s'agit d'approuver la modification de la grille tarifaire afin de permettre une dégressivité pour les fratries de deux enfants et plus à compter du séjour de la Toussaint 2020.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de la grille tarifaire des ALSH,
- **ADOpte** le présent rapport.

10. Accueils de Loisirs Sans Hébergement : Contrat d'Engagement Éducatif - modalités de recrutement des animateurs

Suite à la création des postes d'animateurs des ALSH, il s'avère que le besoin de 5 jours (du 19 au 23 octobre 2020) recensé pour l'ALSH de Lasseube pour les vacances de la Toussaint s'avère insuffisant. Il s'agit donc d'allonger cette période jusqu'au 28 octobre.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ALLONGE** la durée des contrats des animateurs de l'ALSH de Lasseube à 8 jours au lieu de 5, conformément à la période d'ouverture de la structure.
- **ADOpte** le présent rapport.

SANTE

11. Programme territorial de santé : convention pour la mise en œuvre du programme et désignation de représentants au groupe de suivi santé

Il s'agit d'une part d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour la mise en œuvre du programme territorial de santé Haut-Béarn.

Il s'agit d'autre part, de désigner les représentants de la CCHB pour siéger au sein du groupe de suivi Santé Haut-Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer le renouvellement de la convention établie entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour la mise en œuvre du programme territorial de santé Haut-Béarn sur la durée du Contrat Local de Santé Oloron – Haut Béarn – Deuxième Génération, 2020 – 2023,
- **DESIGNE** les représentants de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du groupe de suivi SANTÉ, outre Mme Anne SAOUTER, Vice-présidente en charge de la santé :
 0. Mme Marie Annie FOURNIER
 1. Mme Marthe CLOT
 2. Alternativement Mme Marie-Pierre CASTAINGS et M. Etienne SERNA, sous réserve d'accord de la CCVO
- **ADOpte** le présent rapport.

5 – PÔLE CULTURE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

12. Fort du Portalet : Pont d'Enfer, demandes de financement

Il s'agit d'approuver le plan de financement et la demande d'aide correspondante auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine relative aux études diagnostiques du Pont d'Enfer.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** les Etudes diagnostiques,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat-Ministère de la culture,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat - Ministère de la culture - DRAC Nouvelle Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, et tel que présenté ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget 2020 de la communauté de communes et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- **PRECISE** que la communauté de communes récupère la TVA et qu'elle s'engage à la préfinancer,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif au projet,
- **ADOPTE** le présent rapport.

13. Appel à projets départemental pour les projets structurants des territoires intercommunaux 2018

Il s'agit d'approuver le nouveau plan de financement lié à l'appel à projets départemental pour les projets structurants des territoires intercommunaux 2018 afin de prendre en compte la réorientation de la subvention départementale en raison de la mobilisation de crédits qui a été nécessitée par l'intervention nécessaire et imprévue sur le Pont d'Enfer.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches et à signer tout acte en lien avec cette décision,
- **ADOPTE** le présent rapport.

14. Projet de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées 2020

Dans le même esprit que ce qui avait été fait en 2018 et 2019, il s'agit d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques pour un projet, visant à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

SPECTACLE VIVANT

15. Création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion de la scène conventionnée d'intérêt national, et adoption des statuts de l'Etablissement Public Administratif « Espace Jéliote »

Comme cela a été présenté lors de la séance plénière du 22 septembre 2020, il s'agit de valider la création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Etablissement Public Administratif Espace Jéliote », à compter du 1^{er} novembre 2020, en vue de la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles défini dans la convention « Scène conventionnée d'intérêt national, mention Art et création ». Il s'agit également d'approuver le projet de statuts dudit Etablissement.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** la création, en vue de la gestion du service public administratif assujetti à TVA, tel que décrit supra, d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Etablissement Public Administratif Espace Jéliote », à compter du 1^{er} novembre 2020,
- **APPROUVE** le projet de statuts de l'Etablissement Public Administratif tels qu'annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches administratives et signer toute pièce ou document relatifs à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention portant sur les relations juridiques, techniques et financières dans le cadre des missions dévolues à l'Etablissement, les actes liés à la mise à disposition des personnels, biens et équipements nécessaires à son activité,
- **AUTORISE** le Président à exécuter la présente décision,
- **ADOpte** le présent rapport.

16. Désignation des représentants au conseil d'administration de l'Etablissement public administratif « Espace Jéliote »

Il s'agit de désigner les 5 représentants titulaires et les 5 représentants suppléants de la CCHB pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public administratif « Espace Jéliote ».

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** comme membres du conseil d'administration de l'établissement public administratif « Espace Jéliote » :

Titulaires	Suppléants
Mme Christine CABON M. Marc OXIBAR M. Jean-Luc ESTOURNES Mme Marie-Lyse BISTUÉ M. Claude LACOUR	M. Bernard UTHURRY Mme Lydie ALTHAPÉ Mme Anne SAOUTER M. Dany BARRAUD M. Sami BOURI

- **AUTORISE** le Président à exécuter la présente décision,
- **ADOPTE** le présent rapport.

17. Désignation du Directeur de l'Etablissement public administratif « Espace Jéliote »

Il s'agit de désigner le Directeur de l'Etablissement public administratif « Espace Jéliote » qui sera ensuite nommé par le Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement nouvellement créé.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** Madame Jacqueline CHALLA, comme Directeur de l'Etablissement public administratif « Espace Jéliote »,
- **AUTORISE** le Président à exécuter la présente décision,
- **ADOPTE** le présent rapport.

18. Demande de financement dans le cadre de l'appel à projets départemental 2020 de soutien aux projets structurants des territoires, au titre du projet de création d'un équipement culturel de spectacle vivant

Comme cela a été présenté lors de la séance plénière du 22 septembre 2020, il s'agit d'approuver le projet de création d'un équipement culturel de spectacle vivant et les demandes de financements correspondantes, notamment dans le cadre de l'appel à projet départemental 2020 de soutien aux projets structurants des territoires.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet,
- **VALIDE** l'inscription du projet dans le cadre de l'appel à projets départemental ouvert aux projets structurants des territoires intercommunaux,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches officielles de sollicitation de financements et à signer tout acte en lien avec cette décision,
- **ADOPTE** le présent rapport.

19. Politique tarifaire "Alégr'O Béarn - Aragon"

Il s'agit d'approuver les tarifs proposés pour l'évènement culturel programmé dans le cadre d'Alegr'O Béarn le 18 décembre 2020.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** les tarifs tels que ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie pour permettre la commercialisation desdites prestations, dans le cadre de la régie existante,
- **ADOPTE** le présent rapport.

6 – PÔLE SERVICES TECHNIQUES ET EQUIPEMENTS A VOCATION INTERCOMMUNALE

20. Piscines intercommunales du Haut-Béarn : conventions cadre d'utilisation des équipements sportifs par les collèges publics 2020-2026

Il s'agit d'autoriser la signature des conventions avec le Conseil départemental et les collèges publics du territoire, relatives à la mise à disposition des équipements sportifs permettant l'apprentissage et la pratique de la natation pour les collégiens.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions tripartites relatives à l'utilisation des équipements sportifs 2020-2026,
- **ADOPTE** le présent rapport.

7 – PÔLE ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE

21. Poursuite de la dynamique Territoire à Énergie POSitive

Dans le cadre du renouvellement du soutien de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Nouvelle-Aquitaine aux territoires TEPOS, il s'agit de réaffirmer engagement de la Communauté de Communes du Haut-Béarn en faveur de la transition énergétique et d'autoriser la candidature au renouvellement de cette contractualisation ainsi que le programme d'actions 2021-2023.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **REAFFIRME** l'engagement de la Communauté de Communes du Haut-Béarn en faveur de la transition énergétique,
- **DECIDE** de valider le programme d'actions 2021-2023 du dossier de candidature,
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de candidature pour poursuivre la contractualisation « TEPOS » avec l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine et signer toutes pièces relatives à ce dossier,
- **ADOPTE** le présent rapport.

22. Déchèterie Lanneretonne : acquisition de terrain

Il s'agit d'autoriser l'acquisition d'un terrain attenant à la déchèterie Lanneretonne qui permettrait au SICTOM d'agrandir le site de la déchèterie en disposant d'un espace abrité pour envisager la mise en place d'une zone de réemploi et de stockage de matériel. Le prix d'achat proposé pour ce terrain et ses constructions est de 170 000 €.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle L866 située Zone Lanneretonne à Oloron Sainte-marie,
- **AUTORISE** le Président à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **AUTORISE** le Président à réaliser tous les travaux nécessaires à l'aménagement du site,
- **ADOPTE** le présent rapport.

8 – PÔLE RESSOURCES ET MOYENS

ADMINISTRATION GENERALE

23. Délégations du conseil communautaire au Président

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel ne permettant pas de réunir le Conseil Communautaire au siège de la CCHB, il s'agit de donner délégation au Président afin qu'il puisse décider du lieu de réunion du

conseil communautaire en tout autre lieu, sous réserve qu'il se situe sur le territoire de l'une des communes membres.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de déléguer au Président la décision du lieu de réunion du conseil communautaire ainsi qu'il est dit ci-dessus,
- **PREND ACTE** que, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués, feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires,
- **ADOPTE** le présent rapport.

24. Désignation des commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Il convient de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs composée de 20 titulaires et de 20 suppléants qui se substituera à celle de chaque commune-membre en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des lieux divers et des établissements industriels.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** la liste, ci-jointe, des personnes susceptibles d'être retenues par M. le Directeur des Finances Publiques pour devenir titulaire ou suppléant au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **ADOPTE** le présent rapport.

25. Désignation modificative de représentants au collège public du Comité de Programmation L.E.A.D.E.R. Haut-Béarn

Suite aux instructions réglementaires apportées par l'Autorité de Gestion à l'équipe technique, au cours d'une réunion bilatérale le 13 août 2020, il convient de modifier les désignations réalisées le 30 juillet 2020 afin que l'un au moins des Vice-présidents ait la qualité de titulaire au Comité de Programmation.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** les titulaires et suppléants pour représenter la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Comité de Programmation LEADER Haut Béarn :

Titulaires	Suppléants
M. Xavier BOISSY M. Michel LASSERRE	M. Lionel DUCROS Mme Marie-Pierre CASTAINGS

M. Bernard STUT M. Guillaume CHARLES M. Benat GESSE M. Claude BERNIARD M. Claude LACOUR	Mme Anne SAOUTER Mme Christine CABON M. Marc OXIBAR M. Eric BONNAVENTURE Mme Lauriane TRESSERRE
---	---

- **ADOPTE** le présent rapport.

26. Echange de parcelles avec la commune d'Arette

Un nouveau collège va être construit à Arette par le Conseil départemental, lequel sera alimenté par un réseau de chaleur. Il s'agit d'autoriser un échange de parcelles entre la CCHB et la commune afin de permettre la construction de la chaufferie à l'emplacement le mieux adapté qui se trouve être sur une parcelle appartenant à la communauté de communes. Cet échange est réalisé sans soulte, sur la base de l'évaluation de la valeur vénale par le Pôle Evaluation Domaniale 64 à 770 € HT.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires permettant un échange de parcelles, sans soulte, réalisé par :
 1. la cession d'une partie de la parcelle n° 1536 pour une surface de 77,15 m²,
 2. l'acquisition d'une partie d'une surface équivalente de la parcelle n° 1538 appartenant à la commune d'Arette,
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires, y compris recevoir l'acte en la forme administrative correspondant,
- **ADOPTE** le présent rapport.

RESSOURCES HUMAINES / ORGANISATION DES SERVICES

27. Modification du tableau des effectifs et des emplois

Petite Enfance – Educatrice de jeunes enfants

Il s'agit d'autoriser la réduction du temps de travail pour le poste d'un agent éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe à temps non complet de 24h30 à 17h30 hebdomadaires, pour lui permettre de bénéficier d'une cessation progressive d'activité. En contre-partie, il s'agit de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet de 14h afin de compenser le temps de l'agent en cessation progressive d'activité sur la crèche La Haüt et le temps de mission auprès du LAEP.

Pôle Technique et Environnement

Il s'agit de prendre en compte le départ en retraite d'un adjoint technique à temps complet et la modification au sein du service opérationnel en transformant son poste en poste de « Responsable du service technique opérationnel » au grade de technicien à temps complet.

Recours au dispositif de l'alternance à la Communauté de Communes du Haut-Béarn

Il s'agit de profiter de la possibilité offerte par le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 qui autorise le CNFPT à participer aux frais de formation des contrats d'apprentissage conclus depuis le 1^{er} janvier 2020, pour permettre à la collectivité de participer à la formation d'un jeune qu'elle sera susceptible de recruter, de lui apprendre un métier et de l'intégrer à la vie et la culture de l'entreprise.

Il s'agit donc d'autoriser le recrutement d'un apprenti dans le service des ressources humaines et d'un second au sein du Pôle Urbanisme, pour occuper un emploi de chargé d'études et développement des systèmes d'information.

Suppression d'emploi d'agents mis a disposition du GIP

Il s'agit de prendre en compte la fin de mise à disposition, à leur demande, de trois agents auprès du Groupement d'Intérêt Public « Restauration du Haut-Béarn » : ils étaient inscrits au budget annexe de la restauration collective et doivent être replacés dans le budget principal. L'un de ces agents a été affecté sur un poste vacant d'entretien en crèche au 1^{er} janvier 2020 et le déploiement des deux autres agents, dont la fin de mise à disposition est récente, est en cours.

Contrats de projet

Pole Urbanisme

Il s'agit de créer un contrat de projet dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de territoire ayant pour missions la réalisation des documents d'Urbanisme, le SCOT (schéma de cohérence territoriale), le PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal) et le Plan de mobilité rurale. Ce poste de catégorie A sera pourvu par redéploiement interne au Pôle Urbanisme à compter du 1^{er} novembre 2020.

Pole Technique et Environnement

Dans le cadre de la politique de transition énergétique et écologique ambitieuse de la CCHB, il s'agit de pourvoir au remplacement du technicien contractuel à temps complet, en charge de cette mission, par la création d'un contrat de projet de catégorie B à compter du 1^{er} novembre 2020.

Ce poste sera financé par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la région Nouvelle-Aquitaine à 50 %, à hauteur de 24 000€ par an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Création des emplois saisonniers de l'espace nordique du Somport

Il s'agit d'accepter les créations habituelles d'emplois saisonniers pour répondre aux besoins complémentaires de l'espace nordique du Somport.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention (M. BERNOS)

- **REDUIT** le temps de travail du poste d'éducateur de jeunes enfants de 24h30 à 17h30 hebdomadaires,
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 21 heures hebdomadaires et deux postes de catégorie B à temps complet aux grades de Technicien et Rédacteur sur le budget général,
- **SUPPRIME** deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'agent de maîtrise principal sur le budget Restauration Scolaire,
- **CRÉE** un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet de 14h hebdomadaires,
- **CRÉE** sur le budget général un poste de technicien à temps complet, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- **CRÉE** un contrat de projet de catégorie A « chargé de mission projet de territoire » et un contrat de projet de catégorie B « chargé de mission environnement »,
- **CRÉE** les emplois saisonniers tels que décrits ci-dessus,

- **ADOPTE** le recours à deux apprentis en contrat en alternance et permettre au Président de signer les conventions,
- **ADOPTE** le présent rapport.

FINANCES – PROSPECTIVE

28. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Exonération 2021

Il s'agit, conformément au Code Général des Impôts (CGI), de décider des exonérations facultatives des TEOM pour l'année 2021 au bénéfice d'un certain nombre d'établissements listés en annexe de la délibération.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** les exonérations facultatives définies en annexe pour l'année 2021,
- **ADOPTE** le présent rapport.

29. Budget Général - Décision Modificative n° 3

Il s'agit de des crédits afin :

- d'abonder la ligne du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), le montant définitif étant arrêté à 298 893 €,
- de prendre en compte les amortissements des subventions d'investissement (écritures d'ordre),
- d'ajuster les crédits relatifs à la mise en service du système de sécurité du Siège.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 3 correspondante,
- **ADOPTE** le présent rapport.

30. Budget Annexe Restauration Scolaire - admission en non valeur

Il s'agit d'accepter la reconnaissance en non-valeur de factures demeurant impayées, malgré de multiples démarches, poursuites et recherches, pour un montant de 6 200.36 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la reconnaissance en non valeur des factures de restauration scolaire impayées, pour un montant total de 6 200.36 €,

- **INSCRIT** les crédits correspondants,
- **ADOPTE** le présent rapport.

31. Budget Annexe Restauration Scolaire – Décision Modificative n° 1

Il s'agit de prendre en compte la décision précédente relative à la reconnaissance en non-valeur de factures demeurant impayées.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **ADOPTE** le présent rapport.

32. Budget Annexe Service Culturel – Décision Modificative n° 1

Il s'agit de régulariser les écritures relatives au remboursement du public suite aux annulations de spectacles dues à l'épidémie de coronavirus.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **ADOPTE** le présent rapport.

33. Budget Annexe SICTOM – Décision Modificative n° 1

Il s'agit de prévoir les crédits nécessaires sur la ligne d'acquisition de terrain afin de permettre l'acquisition du terrain adoptée précédemment pour l'extension de la déchèterie d'Oloron Lanneretonne.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **ADOPTE** le présent rapport.

34. Budget Annexe SPANC – Décision Modificative n° 1

Il s'agit de régulariser les écritures afin d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur, conformément aux préconisations de la Perception:

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

35. Création Budget Annexe ZA Camou

Il s'agit d'approuver la création d'un budget annexe pour la Zone d'Activités intercommunale du Camou, située à Bidos, afin de permettre l'acquisition, l'aménagement puis la revente de l'ensemble immobilier.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la création du Budget Annexe Zone d'Activités du Camou sans autonomie financière, assujetti à la TVA et appliquant l'instruction M14 avec compte de tiers,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 de la Zone d'Activités du Camou, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

36. Suppression de la régie taxe de séjour auprès de l'Office du Tourisme de la Vallée d'Aspe

A la demande du trésorier d'Oloron, il s'agit de supprimer la régie de taxe de séjour auprès de l'Office du Tourisme de la Vallée d'Aspe du fait de la dissolution dudit Office de Tourisme en date du 21 août 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de supprimer la régie de recettes auprès de l'Office du Tourisme de la Vallée d'Aspe pour l'encaissement des produits de la taxe de séjour et de la taxe départementale additionnelle,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

37. Suppression de la régie taxe de séjour auprès de l'Office du Tourisme de la Vallée de Barétous

A la demande du trésorier d'Oloron, il s'agit de supprimer la régie de taxe de séjour auprès de l'Office du Tourisme de la Vallée de Barétous du fait de la dissolution dudit Office de Tourisme en date du 30 avril 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de clôturer la régie de recettes auprès de l'Office du Tourisme de la Vallée de Barétous pour l'encaissement des produits de la taxe de séjour et de la taxe départementale additionnelle,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

AIDE AUX COMMUNES

38. Fonds de concours : Examen des dossiers 2020

Il s'agit de valider l'éligibilité des demandes de fonds de concours, au regard des critères définis par le Conseil Communautaire du 5 juillet 2018, pour :

- Rénovation du logement de fonction de l'école à Agnos
- Travaux d'aménagement d'une salle multi-activités à Orin,
- Travaux de défense incendie à Geüs d'Oloron,
- Aménagement d'un sentier d'interprétation et d'observation des vautours à Aydius,
- Travaux d'aménagement et de restauration de la salle communale multi-activités à Escou.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à poursuivre les démarches administratives nécessaires à l'obtention des fonds des concours,
- **ADOpte** le présent rapport.

39. Fonds de concours : convention avec la commune de Préchacq-Josbaig

Le projet de la Commune de Préchacq-Josbaig relatif à l'aménagement des espaces publics et patrimoniaux du Joos avait été retenu au titre des fonds de concours 2019 (délibération du 9 avril 2019). Il s'agit d'adopter l'état financier définitif des travaux réalisés par cette commune, d'autoriser la convention d'attribution du fonds de concours et de débloquer les fonds.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune bénéficiaire,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune et à débloquer les fonds,
- **ADOPTE** le présent rapport.

9 – DIVERS

40. Décisions du Président : Information des Conseillers Communautaires.

Cela concerne l'ensemble des décisions prises par le Président en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 28 juillet 2020.

Cela concerne également un complément au rapport du 28 juillet 2020 qui énumérait les décisions prises par Monsieur Daniel LACRAMPE, Président en fonction jusqu'au 17 juillet, en vertu des délégations de pouvoir accordées par délibérations 18 janvier 2017, du 09 novembre et du 20 décembre 2017.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport
